

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 septembre 2023

---

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CS243

présenté par

M. Lopez-Liguori, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Guitton, Mme Parmentier, M. Sabatou,  
Mme Grangier, M. Villedieu, Mme Loir, M. Falcon et Mme Engrand

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Le service de communication au public en ligne qui diffuse des contenus pornographiques prévoit l'affichage d'un écran ne comportant aucun contenu à caractère pornographique tant que l'âge de l'internaute n'a pas été vérifié. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est inspiré des recommandations du rapport sénatorial du 27 septembre 2022 « Porno, l'enfer du décor ». Quand, sur un site proposant des contenus pornographiques, la page de vérification de l'âge apparaît, l'utilisateur peut tout de même se retrouver confronté à des images pornographiques. Pour remédier à cette problématique, l'affichage d'un écran neutre est une solution préventive judicieuse, afin que de telles images ne s'affichent pas devant un potentiel mineur.